

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)**Trente-troisième session**

Genève, 23 et 24 novembre 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires**Rapport sur les activités menées par l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires en 2022 et 2023****Document soumis par le Président du sous-groupe****Résumé*

On trouvera dans le présent document les orientations de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (Équipe START), telles qu'elles ont été examinées à la vingt-troisième réunion annuelle de l'Équipe et de ses initiatives, qui s'est tenue en deux parties, le 23 mai 2023 et le 12 juillet 2023.

Mandat

À sa trente-deuxième session, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a demandé au secrétariat et à l'Équipe START de continuer à rendre compte chaque année de leurs activités (ECE/CTCS/WP.6/2022/2, par. 29, décision 7).

Décision proposée

« Le Groupe de travail adopte le rapport sur les activités menées par l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires en 2022 et 2023. Il demande au secrétariat et à l'Équipe spéciale de spécialistes d'étudier les meilleurs moyens de promouvoir les arrangements réglementaires communs existants et de continuer à rendre compte chaque année des activités menées dans le cadre de l'Équipe START. »

* Le présent document est soumis dans le cadre des responsabilités du Président du sous-groupe et n'a pas fait l'objet d'une procédure de validation sur le fond par la Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique. Il n'a pas non plus été revu par un éditeur qualifié.



I. Introduction

1. L'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (START) a été créée en 1999 afin de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des réglementations techniques des produits. Ces réglementations définissent des exigences en matière de sécurité et de santé qui peuvent être propres aux besoins et aux particularités de chaque pays et sont susceptibles d'entraîner des coûts de mise en conformité plus élevés dès lors que les négociants opèrent sur plusieurs marchés. La *Recommandation L relative au Modèle international de coopération transnationale en matière de réglementation élaboré à partir de bonnes pratiques* jette les bases de cette coopération grâce à des arrangements réglementaires communs. Plusieurs initiatives visant à promouvoir les arrangements réglementaires communs ont été lancées dans le cadre de l'Équipe START, notamment dans les domaines des télécommunications, de la cybersécurité, des engins de terrassement, des équipements utilisés en milieu explosif et de la sécurité des conduites d'hydrocarbures. Le présent rapport fait le point sur l'état actuel de ces initiatives, tel qu'exposé à la vingt-troisième réunion annuelle de l'Équipe START et de ses initiatives, qui s'est tenue en deux parties, le 23 mai 2023 et le 12 juillet 2023.

2. À cette réunion annuelle, Ronald Tse (Canada) a été élu Président de l'Équipe START et de ses initiatives. Les responsables de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif, de l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures et de l'Initiative sectorielle sur la cybersécurité restent inchangés. Il a été estimé que l'Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement avait atteint son objectif et qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre la coordination pour le moment. De la même manière, il a été convenu que l'Initiative sectorielle concernant les télécommunications avait atteint l'objectif fixé lors de sa création en 2004, que le contexte avait évolué et que, les arrangements réglementaires communs relatifs aux télécommunications n'étant plus pertinents, il n'y avait pas lieu de les mettre à jour pour l'instant. Au total, 26 experts ont participé à cette réunion annuelle, dont 12 femmes.

II. Compte rendu des activités menées

A. Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif

3. La version actuelle de l'arrangement réglementaire commun de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif résulte d'une mise à jour de la précédente version, puis de l'approbation de celle-ci à la trente-deuxième session annuelle du WP.6. La publication mise à jour est disponible sur le site Web¹. L'Initiative a eu pour mission de rassembler les principaux acteurs concernés par les équipements utilisés en milieu explosif (fabricants, opérateurs et autorités de réglementation). Il s'agit des entreprises privées du secteur pétrolier et gazier qui ont besoin d'une harmonisation des réglementations afin de pouvoir opérer efficacement dans plusieurs pays. La participation de la CEE et des responsables de l'arrangement réglementaire commun aux réunions a été utile, en particulier pour les pays en développement et les pays en transition, en ce qu'elle a contribué à souligner l'importance de la coopération internationale en matière de réglementation et la nécessité d'adopter les principes énoncés dans l'arrangement. Il a également été souligné que les activités menées dans le cadre de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif étaient dans l'ensemble très utiles pour ce qui était de la sécurité de l'environnement et des personnes. Une approche globale en la matière facilite et accélère le processus de définition des normes, ce qui sera particulièrement utile par la suite dans le domaine de l'hydrogène et des technologies y relatives, où les aspects généraux liés à la sécurité ainsi que les questions relatives à la formation des personnes et aux nouveaux services sont essentiels.

¹ *A Common Regulatory Framework for Equipment Used in Environments with an Explosive Atmosphere* (Cadre réglementaire commun pour les équipements utilisés en milieu explosif) (ECE/TRADE/391/Rev.1), 2022 : <https://unece.org/info/Trade/WP.6/pub/378872>.

B. Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures

4. Alors que les conduites transfrontières entre deux ou plusieurs pays se multiplient, des différences marquées subsistent en ce qui concerne les approches utilisées pour régler les grandes conduites afin de garantir la sécurité du transport d'une manière harmonisée au niveau mondial². Aucune norme internationale n'a été adoptée concernant les questions matérielles ou juridiques liées au transport des vecteurs énergétiques dans le cadre du transport transfrontière par grandes conduites. On compte plus d'une centaine de normes internationales, élaborées par le Comité technique des industries du pétrole et du gaz, y compris les énergies à faible teneur en carbone (ISO TC67) de l'Organisation internationale de normalisation, mais leur adoption est souvent le fait d'organismes régionaux ou nationaux, ce qui donne lieu à des différences dans leur application. L'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures entend élaborer un arrangement réglementaire commun dans les domaines de la conception et de la construction des grandes conduites.

C. Initiative sectorielle sur la cybersécurité

5. L'Initiative sur la cybersécurité a été approuvée en 2019. Au moment de son approbation, il a été demandé de rendre compte régulièrement des activités menées dans son cadre. L'arrangement réglementaire commun comporte deux parties, la première décrivant le processus et la seconde présentant des exemples. Dès le début, il a été conçu comme un document évolutif devant être régulièrement mis à jour et complété par de nouveaux exemples. La méthode générique et systématique présentée dans l'arrangement, reposant sur une approche fondée sur le risque et comprenant un cadre d'évaluation de la conformité approprié, est applicable à la plupart des systèmes techniques. Des exemples y figurent déjà, notamment en ce qui concerne les systèmes d'entreprise, les systèmes des réseaux de santé, les systèmes bancaires, les systèmes ferroviaires, les systèmes classiques des entreprises de services publics d'énergie, les réseaux électriques intelligents, les systèmes d'aide active à l'autonomie et les véhicules connectés.

III. Incidences et application

6. Les Initiatives START n'ont pas encore centré leur attention sur l'évaluation des incidences et de l'application des orientations. Cela sera prévu prochainement. Il n'en reste pas moins nécessaire à ce stade de diffuser davantage les travaux, d'achever les activités en cours et de renforcer certains liens avec d'autres organismes internationaux.

A. Retours d'expérience

7. L'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures poursuit l'élaboration d'un arrangement réglementaire commun sur la sécurité des grandes conduites. Il est devenu évident que, dans ce domaine, la terminologie diffère selon les pays et qu'il est donc de plus en plus nécessaire d'élaborer une terminologie commune.

B. Liens avec les travaux d'autres organisations

8. Les membres de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif mènent une collaboration étroite avec les responsables du système de certification pour les équipements utilisés en milieu explosif (système IECEx) mis en place par la Commission électrotechnique internationale. Les experts concernés se réunissent dans le cadre de la réunion annuelle de l'IECEx. La prochaine réunion devrait avoir lieu à Édimbourg en septembre 2023.

² La Fédération de Russie et l'Union européenne comptent chacune plus d'un million de kilomètres de conduites. Les États-Unis d'Amérique en comptent environ 4,5 millions de kilomètres.

IV. Pertinence actuelle du sujet

9. La cybersécurité peut être perçue soit comme un produit, soit comme un processus, selon la manière dont elle est examinée. Les produits intégrant des technologies étant de plus en plus nombreux, les questions de cybersécurité gagneront en importance dans les années à venir. En outre, les services technologiques sont actuellement des éléments fondamentaux de nombreux processus. Quoiqu'il en soit, il est nécessaire de bien comprendre la cybersécurité pour se protéger contre les éventuelles menaces y relatives. On s'attend à ce que les questions de cybersécurité prennent de plus en plus d'importance.

10. En ce qui concerne les marchandises échangées au moyen de grandes conduites, le marché de l'hydrogène est en pleine expansion et de nombreux pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition, auront besoin d'une réglementation portant sur l'exploitation de ce vecteur énergétique. La coopération internationale en matière de réglementation et la mise en place d'un arrangement réglementaire commun approprié dans ce domaine seront essentielles pour éviter la fragmentation du marché en raison d'un manque d'harmonisation des réglementations.

V. Orientations futures

11. Les services et les processus doivent faire l'objet d'une coordination et d'une harmonisation transfrontières et pourraient nécessiter la mise en place de mécanismes tels que les arrangements réglementaires communs figurant dans la *Recommandation L*. Il est bien précisé dans le premier paragraphe de l'annexe A de ladite recommandation qu'une telle coordination peut s'appliquer aux systèmes, aux processus, aux produits et aux services. Le reste de l'annexe ainsi que l'annexe B ne donnent toutefois des indications que sur les produits. L'Initiative sur la cybersécurité considère déjà l'arrangement réglementaire commun comme un outil s'appliquant également aux processus. Les services continuant à prendre de l'importance dans le commerce international, les experts de l'Équipe START ont estimé qu'il serait utile d'examiner la *Recommandation L* en tenant compte des processus et des services, et de déterminer si ses annexes devraient être mises à jour ou s'il serait préférable d'ajouter une annexe supplémentaire, portant uniquement sur les processus et les services.

12. Les cyberrisques n'étant pas près de disparaître, il sera indispensable de continuer à renforcer la cybersécurité. Les travaux menés dans le cadre de l'Initiative sur la cybersécurité pourraient être davantage mis en avant en vue de faire connaître l'arrangement réglementaire commun au grand public (milieux d'affaires, gouvernements). Une communication plus poussée est en outre nécessaire pour sensibiliser à l'arrangement, par exemple dans le cadre d'un atelier ou d'un webinaire. Il serait également souhaitable d'enrichir les annexes de l'arrangement réglementaire commun avec d'autres exemples.

13. Compte tenu de la pertinence des questions abordées dans le cadre de l'Équipe START et des possibilités de réduire davantage les obstacles techniques au commerce, en particulier dans le domaine des services, les experts de l'Équipe START recommandent de proroger leur mandat de deux ans.